



Sommaire du processus de demande au Programme de soins à domicile gérés par la famille

Grâce au Programme de soins à domicile gérés par la famille, les patients et les mandataires spéciaux admissibles reçoivent du financement pour embaucher des fournisseurs de services de soins et payer leurs services de soins à domicile. L'équipe peut, à tout moment, répondre aux questions que vous pouvez avoir au sujet du programme ou de votre admissibilité. Si vous voulez en savoir plus, visitez la page Web : ontariosanteadomicile.ca/soins-a-domicile/soins-a-domicile-geres-par-la-famille.

EXPRESSION D'INTÉRÊT INITIALE

Les soins à domicile gérés par la famille sont ils appropriés, dans mon cas?



Si vous voulez vous renseigner sur le Programme de soins à domicile gérés par la famille, vous pouvez rencontrer votre coordonnateur de soins afin d'examiner les principes de base du programme et de déterminer si vous êtes admissible. Dans l'affirmative, le coordonnateur de soins vous dirigera vers l'équipe de soins à domicile gérés par la famille, qui vous fera suivre les prochaines étapes.



SOUMETTRE UNE DEMANDE

Renvoi vers le Programme de soins à domicile gérés par la famille



L'équipe déterminera si vous êtes admissible au programme en tenant compte d'une évaluation clinique et de votre capacité à gérer toutes les exigences contractuelles, y compris la coordination, la gestion et la direction des soins. Les groupes suivants peuvent être admissibles au programme : les enfants ayant des besoins médicaux complexes, les adultes atteints d'une lésion cérébrale acquise, les enfants admissibles scolarisés à la maison et les patients qui sont dans des circonstances exceptionnelles.



Deuxième rendez vous pour la demande d'admission au programme



Après avoir soumis les documents exigés, vous rencontrerez l'équipe afin d'examiner le contrat et les documents connexes. Vous aurez aussi l'occasion de poser des questions afin de vous assurer de bien comprendre les modalités du contrat. En discutant avec le coordonnateur de soins, vous fixerez une date de début. Ensuite, vous recevrez l'entente finale, que vous devrez signer.



Premier rendez vous pour la demande d'admission au programme



Si vous êtes admissible au programme, l'équipe fixera le premier rendez vous avec un coordonnateur de soins du programme, où vous pourrez :

- apprendre comment soumettre une demande
- examiner vos besoins en soins
- considérer les options de fournisseurs de services de soins



SOUTIEN AUX COMMIS COMPTABLES

Renseignez vous sur les rapports financiers



Un troisième rendez vous s'offre à vous, à votre mandataire spécial et à votre commis comptable afin d'examiner les aspects financiers du programme. On vous recommande de tenir ce rendez vous avant la fin de la première période de facturation. Il est possible d'organiser d'autres rendez vous de soutien à tout moment.



GESTION DU PROGRAMME

Début de votre admission au Programme de soins à domicile gérés par la famille



Vous recevrez du financement pour embaucher des fournisseurs de services de soins et payer des services de soins à domicile. Vous déterminerez les conditions du plan de soins, et vous assumerez toutes les tâches administratives, y compris la gestion des fournisseurs de services de soins, du financement et des rapports.



Fin du Programme de soins à domicile gérés par la famille



Il peut survenir des situations où le Programme de soins à domicile gérés par la famille doit prendre fin ou être annulé, ou encore vous pouvez choisir d'obtenir, à nouveau, les services de soins à domicile traditionnels.



Soumission des dépenses mensuelles



Chaque mois, vous devez soumettre une déclaration de vos dépenses au moyen du modèle de chiffrer Excel. Les dépenses admissibles sont décrites dans votre entente signée, et certaines parmi elles doivent être approuvées à l'avance par votre coordonnateur de soins.